

RÉCÈS GÉNÉRAL

DE LA

COMMISSION TERRITORIALE RASSEMBLÉE À FRANCFORT,

CONCLU LE 20 JUILLET 1819

ENTRE

LES COURS D'AUTRICHE, DE LA GRANDE-BRÉTAGNE,
DE PRUSSE ET DE RUSSIE.

Les actes de Ratification ont été échangés à Francfort de la part
des quatre Puissances contractantes.



VIIENNE

DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE ET ROYALE DE COUR ET D'ÉTAT.

RÉCÈS GÉNÉRAL

DE LA

COMMISSION TERRITORIALE RASSEMBLÉE
À FRANCFORT

CONCLU LE 20 JUILLET 1819

XIX^{ÈME}

LES COURS D'AUTRICHE, DE LA GRANDE-BRETAGNE,
DE PRUSSE ET DE RUSSIE.

799901.47

Les actes de l'Assemblée ont été déposés à Francfort de la part
des quatre Puissances.



VIENNE

DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE ET ROYALE DE COUR ET D'ÉTAT